

Communiqué à l'attention des médias des Églises, le 17 mai 2021

## **œco à propos des initiatives sur l'eau potable et sur les pesticides**

***Le 13 juin, deux initiatives qui concernent très directement la politique agricole seront soumises au vote : il s'agit de l'initiative pour une eau potable propre et de l'initiative sur les pesticides. Ces deux initiatives relaient des préoccupations largement répandues dans la société. Cependant, les solutions préconisées divisent. Le comité d'« œco Églises pour l'environnement » recommande de déposer un double oui dans les urnes, en dépit de quelques aspects incertains et peu clairs, car c'est finalement au Parlement qu'il appartiendra de mettre en œuvre les initiatives au niveau législatif.***

Le rapport du Conseil fédéral sur l'environnement (2018) énonce en termes clairs la problématique de la production agricole non durable sur le plan écologique : « Avec les cheptels actuels et l'utilisation prédominante d'engrais minéraux et de produits phytosanitaires, l'agriculture porte atteinte à la diversité biologique, à la qualité de l'air et de l'eau ainsi qu'au climat et dépasse les limites de la soutenabilité écologique. » (Environnement Suisse 2018, 57-58). La pollution de l'environnement par l'agriculture n'a guère diminué depuis l'an 2000. Les efforts déployés dans le cadre de la politique agricole PA22+ pour améliorer la situation écologique sont actuellement bloqués. Dans une perspective éthique et écologique, il y a urgence – il n'est pas acceptable que la Suisse porte atteinte à la biodiversité, aux ressources hydriques, au sol et au climat par sa politique agricole. Une proportion de oui élevée lors du vote sur l'initiative pour l'eau potable et l'initiative sur les pesticides pourrait insuffler une nouvelle dynamique.

L'initiative « **Pour une eau potable propre et une alimentation saine** – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » demande que les paiements directs ne soient plus versés qu'aux entreprises agricoles qui n'utilisent pas de pesticides, réduisent leur cheptel si la surface de production de fourrage est insuffisante et n'utilisent pas d'antibiotiques à titre prophylactique.

Les cheptels trop importants constituent depuis des décennies un problème non résolu que l'initiative pour une eau potable propre aborde. Le nombre des animaux d'élevage devrait être en rapport avec la production de fourrage de l'entreprise agricole (ou de la région). En plus, les subventions devraient être liées à l'abandon des pesticides et des antibiotiques.

La démarche des auteurs de l'initiative concernant la pratique des subventions a aussi ses faiblesses. Il n'est pas précisé par exemple combien de grandes entreprises agricoles poursuivront leur production sans subventions et augmenteront ainsi la pollution de l'environnement. Par ailleurs, l'importation des denrées alimentaires et l'attitude des consommatrices et consommateurs en matière d'achat ne sont pas influencées. L'agriculture produisant de manière écologique n'aurait pas de garantie de pouvoir écouler sa production. Mais le Parlement aurait la possibilité d'intervenir concernant l'octroi des subventions et l'établissement des prix.

L'initiative « **Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse** » adopte une autre approche et exige l'interdiction des pesticides de synthèse dans la production agricole, dans la transformation des denrées alimentaires, dans l'entretien du sol et du paysage ; elle interdit aussi d'importer des aliments à des fins commerciales contenant des pesticides de synthèse ou produits à l'aide de pesticides de synthèse.

Il est de plus en plus clair que la mort des abeilles et le recul massif du nombre d'insectes sont dus en partie à l'utilisation de pesticides. L'interdiction qui concerne l'utilisation des pesticides en Suisse ainsi que pour les produits d'importation souligne la dangerosité prouvée des pesticides et abaisse leur consommation par la population vivant en Suisse. L'interdiction des importations permet aux produits suisses d'être compétitifs et la pollution n'est pas exportée à l'étranger.

Avec l'interdiction d'importer des biens obtenus avec l'usage de pesticides, l'initiative sur les pesticides pourrait toutefois enfreindre les règles du libre-échange. En outre, les deux initiatives auraient pour conséquence une augmentation de l'intensité du travail dans l'agriculture, ce qui se répercuterait sur les prix. Comme la part du budget du ménage dédiée aux produits alimentaires dans la population suisse est plus faible que jamais, une certaine hausse des prix devrait être tolérable ; les consommatrices et les consommateurs peuvent eux aussi par le choix de leurs aliments contribuer à un mode d'alimentation durable.

Chacune des deux initiatives a des points forts particuliers par le fait qu'elles abordent l'excès d'engrais si nuisible pour la biodiversité comme conséquence de l'importation massive de fourrage (initiative pour l'eau potable) ou prennent également en compte les produits alimentaires importés (une Suisse sans pesticides de synthèse). Un double oui le 13 juin confierait au législateur un mandat clair, à savoir transcrire les dispositions de ces deux initiatives et mettre en œuvre concrètement leurs visées importantes, tel est l'avis du comité d'œco. Le fait de prendre pour référence des normes environnementales élevées permet de protéger durablement les ressources qui sont essentielles pour les générations futures ainsi que les conditions de production de l'agriculture suisse. Une réforme de la politique agricole qui prend en compte la crise du climat et de la biodiversité et oriente la production en fonction de sa compatibilité écologique doit aussi être dans l'intérêt des agriculteurs et agricultrices, estime œco.

### **Le travail d'œco pour l'environnement dans le cadre des Églises**

Plus de 800 paroisses catholiques et protestantes, institutions ecclésiastiques et particuliers soutiennent l'association œcuménique œco Églises pour l'environnement. Par son comité, œco est en contact avec l'Église évangélique-réformée de Suisse et la Conférence des évêques suisses.

- Les Églises suisses recommandent de célébrer la Saison de la Création du 1<sup>er</sup> septembre au 4 octobre. Depuis 1993, œco élabore du matériel pour la préparation de célébrations et d'autres événements dans le cadre de la Saison de la Création. En 2021, le thème retenu est l'eau, avec la devise « Des fleuves d'eau vive ». [www.temps-pour-creation.ch](http://www.temps-pour-creation.ch)
- L'économie de l'énergie dans les bâtiments ecclésiastiques est un autre axe de travail important dans les cours et les publications d'œco. Depuis 2015, œco est l'agence responsable de la certification « Coq vert » et forme les conseillers en environnement dans les paroisses et communautés religieuses. Jusqu'à maintenant, 31 paroisses et institutions ont obtenu le label. œco a également publié un guide de l'environnement pour les paroisses intitulé « Paroisses vertes » (2015).
- œco, la voix des Églises pour l'écologie, intervient publiquement sur des thèmes de politique environnementale comme la politique climatique et énergétique, la biodiversité, l'aménagement du territoire ou la politique des transports.

œco Églises pour l'environnement

Kurt Zaugg-Ott, directeur

Schwarztorstrasse 18

Case postale

3001 Berne

Tél. 031 398 23 45

[info@oeku.ch](mailto:info@oeku.ch)

[www.oeku.ch/fr](http://www.oeku.ch/fr)